

---

### Doseuse pondérale modèle BLx 900

---

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 modifié par le décret 96-441 du 22 mai 1996 relatif au contrôle des instruments de mesure, des dispositions transitoires prévues à l'article 24 de l'arrêté du 5 août 1998 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique doseuses pondérales et du décret n° 76-279 du 19 mars 1976 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : doseuses.

#### **FABRICANT :**

B.L. MACCHINE AUTOMATICHE S.p.A., Via Ronchi Inferiore,  
30/B 40061 MINERBIO - (BOLOGNA) (ITALIE).

#### **DEMANDEUR :**

Société BL EMBALLAGE, 25 rue Marsoulan, 75012 PARIS (FRANCE).

#### **CARACTÉRISTIQUES :**

La doseuse pondérale BAG LINE modèle BLx 900, destinée au conditionnement par pesées nettes de produits granuleux ou pulvérulents est constituée par :

1° Un dispositif d'alimentation du produit à deux débits et qui peut être :

- gravitaire (version BLG 900),
- par vis (version BLC 900),
- par bande (version BLN 900).

2° Une unité de pesage comprenant :

- un dispositif récepteur de charge constitué par une benne à fond ouvrant dans laquelle se déverse le produit. Cette benne est suspendue au dispositif équilibreur et transducteur de charge ;
- un dispositif électronique de mesure et d'asservissement incluant :
  - un dispositif indicateur ERSEM modèle HERACLES, équipant un dispositif électronique de mesure et d'asservissement pour doseuse pondérale approuvé, dont les dispositifs fonctionnels ainsi que les caractéristiques figurent dans la décision n° 93.00.683.004.1 du 16 juin 1983 (1) ;
  - un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par deux capteurs à jauges de contrainte, travaillant en flexion, faisant l'objet soit d'une autorisation de mise sur fiche, soit d'un certificat d'essais délivré par un organisme notifié au sein de l'Union Européenne, dont le coefficient  $p_i$  affecté au module est inférieur ou égal à 0,7 et dont les caractéristiques sont compatibles avec celles du dispositif indicateur numérique.

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- unité de pesage - deux configurations sont possibles :

1° - Max = 60 kg      e = 20 g      Min = 3000 g

2° - Max = 30 kg      e = 10 g      Min = 1500 g

- doseuse :

- températures limites d'utilisation : - 10 °C, + 40 °C
- plage de fonctionnement comprise entre Min et Max,
- cadence : selon le produit, elle peut atteindre 300 pesées/heure à 50 kg et 850 pesées /heure à 25 kg

### **INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES :**

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision porte les indications suivantes :

- fabricant : B.L. MACCHINE AUTOMATICHES S.P.A
- marque : BAG LINE
- doseuse pondérale BLx900      N° .....      Année de fabrication .....
- références (numéro et date de la présente décision)
- Plage de fonctionnement :      Max = ..... kg      Min = .....kg
- Echelon :      e = ..... kg
- Températures limites d'utilisation : -10 °C, +40 °C
- Produit(s)
- Dispersion(s) nominale(s) :      W = ..... kg
- Cadence(s)

### **CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VÉRIFICATION :**

La preuve de la compatibilité des capteurs utilisés avec le dispositif électronique de mesure et d'asservissement, et, avec les caractéristiques de la doseuse pondérale, doit être apportée par le fabricant ou son mandataire lors de la vérification primitive.

La vérification primitive est réalisée en une phase au lieu d'installation.

### **DÉPÔT DE MODÈLE :**

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA 13.1454, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile de France et chez le demandeur.

### **VALIDITÉ :**

La limite de validité de la présente décision est fixée au 31 décembre 2008.

**REMARQUE :**

En application du décret n° 96-441 du 22 mai 1996 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées à l'article 26 du décret 88-682 du 6 mai 1988, ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.

**ANNEXES :**

- Notice descriptive
- Dessins

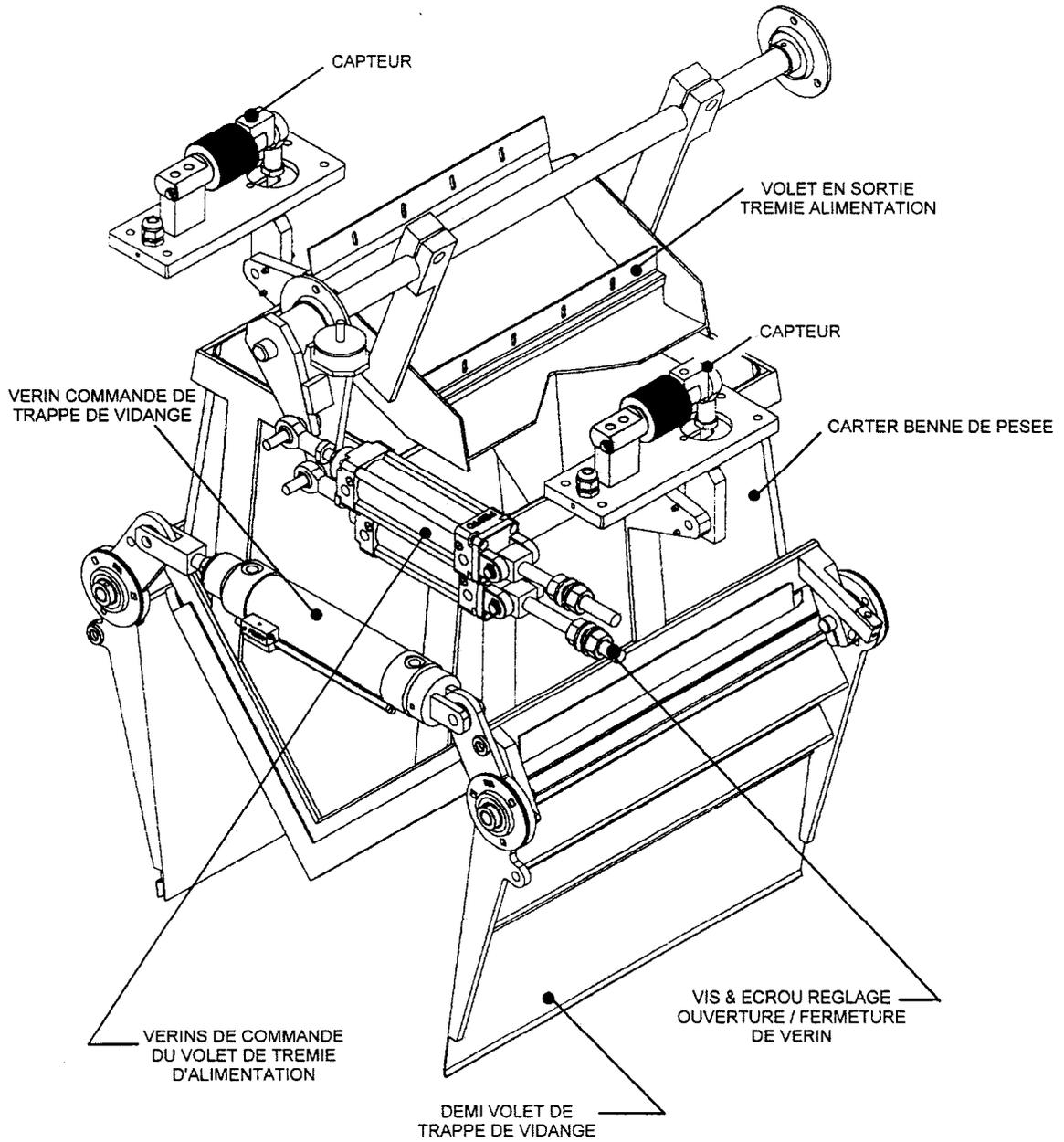
Pour le secrétaire d'Etat à l'Industrie et par délégation,  
par empêchement du directeur de l'action régionale  
et de la petite et moyenne industrie,  
l'ingénieur en chef des mines,

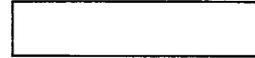
J.F. MAGANA

(1) Revue de métrologie, juin 1993, page 873



DOSEUSE PONDERALE BLx900  
VUE DU SYSTEME DE PESEE  
(Carter enlevé)





DOSEUSE PONDERALE BLx900  
VUE DE L'ENSEMBLE DE PESEE  
(Sans dispositif d'alimentation)

